

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 15405

Numéro SIREN : 533 612 271

Nom ou dénomination : 21 BLANCHE

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2020 sous le numéro de dépôt 64899

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 09-07-2020

N° DE DEPOT : 2020R064899

N° GESTION : 2011B15405

N° SIREN : 533612271

DENOMINATION : 21 BLANCHE

ADRESSE : 16 rue Félix Faure 75015 Paris

DATE D'ACTE : 28-06-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Fin de mission de commissaire aux comptes titulaire

21 BLANCHE

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000 €

Siège social : 16 rue Félix Faure

75015 PARIS

RCS PARIS 533 612 271

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

REUNION DU 28 JUIN 2019

1 - LIEU DE REUNION : Siège social

2 - HORAIRE D'OUVERTURE : 11 heures

3 – CONVOCATION :

3.1. - Personnes convoquées :

- Associés ;
- Commissaire aux Comptes.

3.2. – Mode :

- Associés : Lettres simples adressées le 13 juin 2019 ;
- Commissaire aux Comptes : Lettre recommandée AR adressée le 13 juin 2019.

4 - ORGANISATION DE LA REUNION :

4.1. Bureau :

- Président : M. Jean-Gabriel SAHYOUN, en sa qualité de Président.

4.2. - Feuille de présence :

Mentions :

- Coordonnées des Associés.

Signature :

Chaque Associé a signé la feuille de présence, lors de son entrée en séance.

Vérification et certification :

Après vérification des qualités des participants, le bureau certifie l'exactitude de la feuille de présence.

4.3. - Participants à la réunion :

4.3.1. – Associés :

	NOMBRE	NOMBRE D' ACTIONS
Présents	2	100
Représentés	-	-
TOTAUX	2	100

Actions présentes ou représentées : 100

4.3.2. – Commissaires aux comptes :

La société AUTEUIL AUDIT, Commissaire aux Comptes, est absente et excusée.

Sur la base de ces constatations, le bureau déclare l'Assemblée régulière et compétente.

5 - DOCUMENTS DEPOSES SUR LE BUREAU :

- Feuille de présence ;
- Bilan, compte de résultat, annexe et inventaire au 31 décembre 2018 ;
- Rapport de gestion du Président ;
- Rapports, général et spécial, du Commissaire aux comptes ;
- Statuts à jour ;
- Exposé des motifs et texte des projets de résolutions émanant du Président.

6 - DROIT DE COMMUNICATION PREALABLE DES ASSOCIÉS :

Tous les documents pour lesquels les Associés disposent d'un droit de communication ont été tenus, au siège social, à leur disposition, dans les délais réglementaires.

L'Assemblée reconnaît l'exactitude des déclarations concernant l'information des Associés.

7 - ORDRE DU JOUR :

- Lecture et examen du rapport de gestion sur l'activité de la Société durant l'exercice 2018 ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice 2018 ;
- Quitus aux mandataires sociaux ;
- Examen des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39§4 du CGI ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;
- Conventions spéciales (information et approbation) ;
- Questions diverses.

8 - DEBATS ET DISCUSSIONS :

Le Président fait procéder à la lecture des rapports de gestion de la Gérance et du Commissaire aux comptes.

Le Président complète cette lecture par tous renseignements demandés ; parole est donnée à ceux des personnes présentes souhaitant poser des questions et recevoir des informations complémentaires.

A l'issue des débats, il est demandé aux Associés de se prononcer sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

9 - ADOPTION DES RESOLUTIONS :

RESOLUTION N° 1 - EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS :

A - APRES AUDITION :

- Du rapport de gestion du Président relatant et commentant les opérations et la marche des affaires sociales durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Du rapport général du Commissaire aux comptes contenant les observations et avis de celui-ci sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Des informations et précisions fournies lors des débats ;

L'ASSEMBLEE APPROUVE :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,

De l'exercice social clos le 31 décembre 2018 dont la forme et le contenu ont été dressés en temps utile par le Président.

B - L'Assemblée prend acte de l'application des méthodes de présentation et d'évaluation en vigueur pour les comptes des Sociétés Commerciales.

C - L'Assemblée prend acte qu'aucune charge comptabilisée fiscalement non déductible au titre des dispositions de l'article 39§4 du CGI n'est à signaler.

D - L'Assemblée consent quitus au Président.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX A RECUEILLI :

VOIX POUR	100
VOIX CONTRE	-
ABSTENTION	-

EN CONSEQUENCE, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE.

RESOLUTION N° 2 - AFFECTATION DU RESULTAT :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2018 selon le tableau suivant :

AFFECTATION ADOPTEE

MONTANT ET ORIGINE DES SOMMES A AFFECTER		AFFECTATION ADOPTEE ET POSTES CONCERNES	
1.1. - RESULTAT 2018 :		2.1. - DOTATIONS AUX POSTES DE :	
Bénéfice	42.842	Réserve légale	
1.2.-AUTRES PRELEVEMENTS COMPLEMENTAIRES :		Autres réserves	
Sur primes		Report à nouveau	42.842
Sur réserves		2.2. - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES :	
Sur report à nouveau antérieur		Dividende global	
TOTAL	42.842	TOTAL	42.842

Les postes comptables concernés par cette affectation enregistreront les flux ci-après :

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 ET MOUVEMENTS COMPTABLES

POSTES COMPTABLES	SOLDE AVANT AFFECTATION	AFFECTATION	SOLDE APRES AFFECTATION
Résultat 2018	+42.842	(42.842)	-
Report à nouveau	(1.246.014)	+42.842	(1.203.172)

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois précédents exercices.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX A RECUEILLI :

VOIX POUR	100
VOIX CONTRE	-
ABSTENTION	-

EN CONSEQUENCE, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE.

RESOLUTION N° 3 - CONVENTIONS SPECIALES :

APRES AUDITION :

- Du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions spéciales visées par l'Article L 227-10 du Code de commerce,

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE APPROUVE CELLE QUI Y EST ENONCEE.

**CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES
POUVANT PRENDRE PART AU VOTE.**

RESOLUTION N° 4 – MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Constatant que les mandats des Commissaires aux Comptes, titulaire et suppléant, expirent à l'issue de la présente Assemblée Générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018, et que les seuils légaux impliquant la nomination d'un Commissaire aux comptes ne sont pas dépassés, l'Assemblée Générale décide de ne pas les remplacer.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX A RECUEILLI :

VOIX POUR	100
VOIX CONTRE	-
ABSTENTION	-

LA RESOLUTION EST EN CONSEQUENCE ADOPTEE.

* *
*

10 - PROCES VERBAL :

Les résolutions adoptées au cours de cette réunion ont fait l'objet du présent procès-verbal, signé, après lecture, par les membres du Bureau.

Tout porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait de celui-ci pourra effectuer toutes formalités requises (de publicité, de dépôt ou autres), notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

11 - HORAIRE DE CLOTURE : 11 heures 25

**LE PRESIDENT,
M. Jean-Gabriel SAHYOUN**



